

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1981 B 01971 Numéro SIREN : 321 045 395 Nom ou dénomination : A.DEPEM

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2021 sous le numéro de dépôt 92163

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012020 et clos le 31122020

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

ADEPEM SAS
104, rue de Maubeuge / 24, rue de Dunkerque
75010 PARIS

SIRET 3 2 1 0 4 5 3 9 5 0 0 0 2 7 Mèl: frederic.guez@adepem.com

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Ventes électro ménager pièces détachées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % Bénéfice imposable à 28 % Déficit
Bénéfice imposable à 15 % Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse

N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse

N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

SAGE GENERATION EXPERTS

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

DIGIPEC SAS
48, rue La Fayette
75009 PARIS

Tél: 0153219100

Tél:

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 04052021 Lieu: PARIS

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Qualité et nom du signataire: Président

FREDERIC GUEZ

Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire:

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.DEPEN SAS

du _____

Adresse 104, rue de Maubeuge / 24, rue de Dunkerque 75010 PARIS

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	GUEZ Frédéric Directeur général	11 Allée de Navarre 94220 CHARENTON
2	SCHWAAB Joseph Responsable SAV	12 rue du bois du Gard 60120 BRETEUIL
3	GUEZ Benjamin Développeur	27 rue Victor Hugo 94220 CHARENTON
4	DEVORSINE Nicolas Responsable service clients	91 Avenue Général Leclerc 92250 NANTERRE
5	MICHEL Aurélien VENDEUR	207 rue de la Ferme 77550 MOISSY CRAMAYEL
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	87 050			87 050				87 050
2	64 220			64 220				64 220
3	61 250			61 250				61 250
4	50 911			50 911				50 911
5	35 871			35 871				35 871
6								
7								
8								
9								
10								
**	299 303			299 303				299 303

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		3 550
Total		3 550

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	302 853	- de l'exercice 2020... ⑩	174 635
- de l'exercice précédent ⑩	218 773	- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire <u>GUEZ</u> <u>Président</u>		À <u>PARIS</u> , le <u>04/05/2021</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise :		A. DEPEM SAS												1 2							
Adresse de l'entreprise :		104, rue de Maubeuge / 24, rue de Dunkerque 75010 PARIS												Durée de l'exercice précédent :		1 2					
Numéro SIRET *		3 2 1 0 4 5 3 9 5 0 0 0 2 7												Néant ☐							
														Exercice N clos le :		3 1 1 2 2 0 2 0					
														Brut		Amortissements, provisions		Net			
														1		2		3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA																			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB												AC						
		Frais de développement *	CX												CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF												AG		103 882 93 988				
		Fonds commercial (I)	AH												AI		13 720				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ												AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL												AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN												AO						
		Constructions	AP												AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR												AS						
		Autres immobilisations corporelles	AT												AU		143 784 231 464				
		Immobilisations en cours	AV												AW						
		Avances et acomptes	AX												AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS												CT						
		Autres participations	CU												CV						
		Créances rattachées à des participations	BB												BC						
		Autres titres immobilisés	BD												BE						
		Prêts	BF												BG						
		Autres immobilisations financières *	BH												BI		67 367				
TOTAL (II)		BJ												BK		247 666 406 539					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL												BM		3 449				
		En cours de production de biens	BN												BO						
		En cours de production de services	BP												BQ						
		Produits intermédiaires et fins	BR												BS						
		Marchandises	BT												BU		499 793				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV												BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX												BY		195 971				
		Autres créances (3)	BZ												CA		14 378				
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB												CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD												CE						
DIVERS	Disponibilités	CF												CG		386 449					
	Charges constatées d'avance (3)*	CH												CI		58 831					
	TOTAL (III)	CJ												CK		1 158 870					
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																		
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM																		
Écarts de conversion actif * (VI)		CN																			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO												1A		247 666 1 565 410					
Renvois : (I) Dont droit au bail														(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilités												Stocks :				Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		A. DEPEM SAS		Néant ☐ *		
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 260 000)	DA	260 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB				
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	1 525			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG				
	Report à nouveau	DII	73 131			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	150 719			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (II)	DL	485 374			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
TOTAL (III)	DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	40 000			
	Provisions pour charges	DQ				
TOTAL (III)	DR	40 000				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	33 440			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	178 068			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	606 511			
	Dettes fiscales et sociales	DY	222 017			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Autres dettes	EA					
	Compte régul.	EB				
	Produits constatés d'avance (4)	EC	1 040 036			
TOTAL (IV)	ED					
	Écarts de conversion passif *	EE	1 565 410			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	IC				
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	ID			
		Écart de réévaluation libre	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 040 036				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise A. DEPEM SAS										Néant ☐	
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	167 641	KE		KF	43 950
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions			Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS		KT		KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	338 222	KW		KX	26 672
	Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	38 642	LC		LD	6 406
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	376 864	LO		LP	33 078
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	57 268	IU		IV	10 099	
TOTAL IV					LQ	57 268	LR		LS	10 099	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	601 773	OH		OJ	87 127
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *, ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
				1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CO		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV	211 591	LW	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MI		MJ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	9 600	MM		MN	355 294	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	25 094	MT	19 954	MU	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III			9 600		IY		NG	25 094	NH	375 248
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7
Autres participations					IO		OX		OY		
Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	67 367	
TOTAL IV					I3		NJ		NK	67 367	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	9 600	OK	25 094	OL	654 206

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A. DEPEM SAS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) = col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise A. DEPEM SAS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	64 087	PF	39 795	PG		PH	103 882	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	103 171	QE	31 967	QF		QG	135 137	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	30 452	QM	3 288	QN	25 094	QO	8 646	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III		QU	133 623	QV	35 255	QW	25 094	QX	143 784	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	197 710	ØP	75 050	ØQ	25 094	ØR	247 666	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		XL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non revendu (NP + NQ + NR)		NW	Total général non revendu (NS + NT + NU)			NY	Total général non revendu (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A.DEPEM SAS		Néant ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	80 000	4B	40 000	4D	40 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	
TOTAL II	5Z	80 000	TV	40 000	TW	40 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C	
		6E		6F		6G	
		02		03		04	
		9U		9V		9W	
		06		07		08	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	
TOTAL III	7B		TY		TZ		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	80 000	UB	40 000	UC	40 000	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	40 000	UF			
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		A.DEPEM SAS		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		
				A 1 an au plus 2		
				A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		
	Autres immobilisations financières	UT	67 367	UV	67 367	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	195 971	195 971		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * (UO)	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY	900	900		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	6 020	6 020		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 424	7 424	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	34	34		
	Charges constatées d'avance	VS	58 831	58 831		
	TOTAUX		VT	336 546	VU	269 179
	RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		
				A 1 an au plus 2		
				A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
				A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	33 440	33 440		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	606 511	606 511		
Personnel et comptes rattachés		8C	106 018	106 018		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	58 170	58 170		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	38 114	38 114		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	19 714	19 714		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	178 068	178 068		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 040 036	VZ	1 040 036	
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	32 925	178 068		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise A. DEPEM SAS				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N clos le 31/12/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	150 719		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-I du C.G.I.)						WF			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI			
	Amendes et pénalités						WJ			
	Amortissements excédentaires (art. 39-I du CGI) et autres amortissements non déductibles						WE			
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)						WG			
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)						RB			
	Charges à payer liées à des états et territoires non concernés non déductibles (cf. 2007-fig)						XX			
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *						XZ				
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						18	
			- imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	23 916		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	174 635	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
			- imposées au taux de 0 %						WH	
			- imposées au taux de 19 %						WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								16	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	XA	
Produit net des actions et parts d'intérêts :										
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)								ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XD	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 octies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5	XF
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		GV	Société d'investissement immobilier cotées (art. 209 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 antécédent)		PA	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement économique (art. 44 quaterdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies F)		YH	dont déduction exceptionnelle nelle (art. 39 decies G)		VC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	créance dérogée par le rapport en arrière de déficit dont déduction exception- nelle (art. 39 decies G)		ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI			YL	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	174 635					
		déficit (II moins I)							XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN					XO	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFjP 2058 A 2021

Extension

A. DEPEM SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise A. DEPEM SAS			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	753 137
Déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	174 635
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	578 502
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	578 502
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	61 154
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X	8Y		
	8Z	9A		
	9B	9C		
Provisions pour dépréciation *				
	9D	9E		
	9F	9G		
	9H	9J		
Charges à payer				
	9K	9L		
	9M	9N		
	9P	9R		
	9S	9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : A-DEPEM-SAS										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	193 812	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	124 074		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE				
					Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I	OF	317 886		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	317 886			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	2 006						
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT							
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	270 828						
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU							
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	378 463						
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	1 742 338						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	2 391 629						
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	39 845						
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	15 138						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	54 983						
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	1 304 330						
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	859 940						
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *			OB	805 399						
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS							
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK							
	– Numéro de centre agréé *	XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 58 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0				
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies			RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.DEPEN SAS

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés ⁽¹⁾	Valeur d'origine ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾
I - Immobilisations*	1 Surcouf 23/02/2006	710		710		
	2 Windy 4 hp de 26/06/2006	1 190		1 190		
	3 Caprofem 09/09/2006	1 182		1 182		
	4 Vepenet 12/02/2007	947		947		
	5 Dell cb 13/02/2007	845		845		
	6 Dell 10/04/2007	798		798		
	7 Config42 24/09/2007	793		793		
	8 Fnac ordi port 08/09/2007	752		752		
	9 Fnac apple mach 14/12/2007	1 906		1 906		
	10 Pc rue du comm 30/01/2008	1 255		1 255		
	11 E soph 09/06/2008	752		752		
	12 E soph 16/06/2008	752		752		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12.80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						
			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : A.DEPEM SAS

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	13 Acer 4810tg 22/10/2009	516		516		
	14 Top achat unitd 2/02/2010	727		727		
	15 Fnac asus u30j2 23/07/2010	658		658		
	16 Apple mbp 15.4 24/09/2010	1 520		1 520		
	17 Cdiscount.com 22/03/2011	1 022		1 022		
	18 Caprofem 08/06/2011	1 812		1 812		
	19 Inmac wstore 16/08/2011	521		521		
	20 Ldlc.com 01/01/2013	892		892		
	21 Metro 01/07/2006	1 000		1 000		
	22 Office depot 30/11/2009	3 017		3 017		
	23 Sem diffusion 30/09/2010	861		861		
	24 Boulanger clim 01/01/2010	668		668		
	25					
	26					
	27					
	28					
	29					
	30					

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées

Prix de vente		Montant global	Court terme	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19%
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	18						
	19						
	20						
	21						
	22						
	23						
	24						
	25						
	26						
	27						
	28						
	29						
	30						

Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A. DEPEM SASNéant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %.

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>A. DEPEM SAS</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: A.DEPEN SAS		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01012020 et clos le: 31122020		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	YP	17,00	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 523 486	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	6 523 486	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	7 513	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	311	
Variation positive des stocks	OD	54 471	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	62 295	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	2 886 730	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 113 859	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	24 307	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	5 024 896	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 560 885	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 560 885	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

3 2 1 0 4 5 3 9 5 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.DEPEM SAS

ADRESSE (voie)

104, rue de Maubeuge / 24, rue de Dunkerque

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

8125

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

GUEZ

Prénom(s)

Benjamin

Nom marital

% de détention

33,99

Nb de parts ou actions

2762

Naissance:

Date

17/05/1989

N° Département

75

Commune

PARIS 9E

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

19

Voie

Villa Coriol

Code Postal

75019

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Titre (2)

M

Nom patronymique

GUEZ

Prénom(s)

Frédéric

Nom marital

% de détention

52,00

Nb de parts ou actions

4225

Naissance:

Date

23/04/1981

N° Département

75

Commune

PARIS 9E

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

11

Voie

Allée de Navarre

Code Postal

94200

Commune

CHARENTON LE PONT

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

A.DEPEM

Société par actions simplifiée au capital de 260 000 Euros
Siège social : 104, rue de Maubeuge / 24, rue de Dunkerque
75010 PARIS
B 321 045 395 R.C.S PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2021 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT PAR LE PRÉSIDENT

L'assemblée générale constate que le **bénéfice** net comptable de l'**exercice 2020** s'est élevé à **150 718,71** Euros. Ce résultat s'ajoute au report à nouveau créditeur antérieur de **73 130,58** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **223 849,29** Euros.

La proposition d'affectation est la suivante :

- Au compte réserve légale pour	:	24 475,50 Euros.
- À titre de dividende pour	:	50 050,00 Euros.
- Au compte report à nouveau créditeur pour	:	149 323,79 Euros.

Le dividende unitaire est donc de 6,16 Euros.

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, résident français, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20 %, soit une taxation globale de 30 %.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au cours des trois derniers exercices.

RESOLUTION DE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'A.G.O DU 15 JUIN 2021

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale entérine les comptes clos le **31.12.2020**, faisant apparaître un **bénéfice** de **150 718,71** Euros. Ce résultat s'ajoute au report à nouveau créditeur antérieur de **73 130,58** Euros.

Le résultat distribuable ressort donc à **223 849,29** Euros.

L'assemblée décide d'affecter le résultat de **223 849,29** Euros comme suit :

- Au compte réserve légale pour	:	24 475,50 Euros.
- À titre de dividende pour	:	50 050,00 Euros.
- Au compte report à nouveau créditeur pour	:	149 323,79 Euros.

Le dividende unitaire est donc de 6,16 Euros.

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, résident français, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20 %, soit une taxation globale de 30 %.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au cours des trois derniers exercices.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, nous vous informons qu'il n'a été distribué aucun dividende, au cours des trois précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

